

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 février (04/02/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Pierre PUCHOUAU, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Stéphanie GAYET (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoints**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Monsieur Georges SEGARD), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

06 – 04 février 2021

6. Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs Commune de Moissac – association Moissac Animation Jeunes – versement d'une subvention pour l'année 2021

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2020 approuvant la convention triennale et fixant le montant de la subvention de 2021,

Vu le principe d'annualité budgétaire,

Considérant que la convention initiale prévoyait une subvention de 120 000 € pour l'année 2021 toutes actions confondues,

Considérant que le montant de la subvention doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 28 janvier 2021,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la « convention pluriannuelle d'objectifs - commune de Moissac - association Moissac Animation Jeunes »,

APPROUVE le versement d'une subvention de 120 000 € toutes actions confondues pour l'année 2021 à l'association MAJ selon les termes de l'avenant,

A savoir :

- 40 000 € en janvier 2021,
- 40 000 € en juin 2021,
- le solde en septembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 au chapitre 65.

Pour copie conforme

Moissac le 05 février 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :